

attend son pardon de nous, il sera prudent de le renvoyer, mais avant nous attendons justice de M. l'Intendant.

Quant à l'autre, en luy payant aussy des interuptions quoiqu'il ne soit point dues il redevra beaucoup, mais s'il vient à main armée il faudra bien luy payer ce qu'il demandera. Ce sont des mandrins qui auroient cessés de l'estre si nos ennemis n'estoient pas leur complice.

Nous avons l'honneur d'estre, avec une véritable considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

DE MARVILLY,

Quay St-Bernard, au coin de la rue de Seine
St-Victor, à Paris.

Eh bien, Monsieur, il en est de toutes les autres affaires comme de celle cy, jugés qu'il est bien malheureux d'avoir des ennemis, etc.

Henry DE CATIGNY.

Je vous prie, Monsieur, d'observer que le travail estoit payé ce qu'il aura reçu au moien des 33 livres 10 sols pour solde plus de 100 livres en interuptions, par conséquent ce seroit une restitution à faire. Mais où prendre, c'est une chose faite et à laquelle il ni a point de remède.
(*Archives du Rhône, C. 14*).

